

**Arrêté ministériel portant désignation des membres du
Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à
horaire réduit subventionné par la Communauté française**

A.M. 17-12-2019

M.B. 31-01-2020

Modifications :

A.M. 18-12-2020 - M.B. 07-01-2021

A.M. 15-12-2021 - M.B. 28-01-2022

A.M. 13-01-2023 - M.B. 07-04-2023

A.M. 13-04-2023 - M.B. 14-08-2023

A.M. 13-01-2023 - M.B. 29-11-2023

La Ministre de l'Education, en charge de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit,

Vu le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment l'article 121, § 2 ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 26 février 2014 portant désignation des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 déterminant les règles de fonctionnement du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment les articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française :

1^o sur proposition du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :

1. M. Frédéric DEBECQ (effectif)
Directeur de l'Académie de Musique d'Evere, chargé de mission au CECP;
2. Mme Catherine FEIST (suppléant)
Directrice de l'Académie de Musique de La Hulpe ;
3. Mme Caroline DESCAMPS (effectif)
Directrice de l'Académie de Musique de Woluwe-Saint-Pierre, chargée de mission au CECP ;
4. M. Patrick URBAIN (suppléant)
Directeur de l'Académie de Musique de Bouillon.

2° sur proposition de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants :

1. M. Yves DECHEVEZ (effectif)
Directeur de l'Académie de Musique de Saint-Nicolas, chargé de mission à la FELSI ;
2. Mme Carine DE VINCK (suppléant)
Directrice de l'Institut Jaques Dalcroze ;
3. M. Frédéric COLLINET (effectif)
Directeur de l'Académie Grétry ;
4. M. Olivier MALPAS (suppléant)
Directeur du Conservatoire de Huy. [remplacé par A.M. 13-04-2023]

3° sur proposition de la Centrale Générale des Services Publics-Enseignement :

1. Mme Marie-Paul PETIT (effectif)
Professeure au Conservatoire de Musique de Tournai ;
2. M. François CHEVIGNE (suppléant)
Professeur au Conservatoire de musique `Jean Lenain`d'Auvelais.

4° sur proposition de la Confédération des Syndicats Chrétiens-Enseignement :

1. M. Jean BERNIER (effectif)
Secrétaire communautaire CSC-Enseignement ;
2. M. Philippe LAMBERT (suppléant)
Directeur f.f de l'Académie de Waterloo.

Remplacé par A.M. 18-12-2020

5° sur proposition du Syndicat Libre de la Fonction Publique-Enseignement :

1. M. Stephan SEYNAEVE (effectif) ;
Permanent syndical SLFP-Enseignement ;
2. Mme Christine GENOT (suppléant)
Permanente syndicale SLFP-Enseignement.

Modifié par A.M. 15-12-2021

6° sur proposition du Service d'Inspection de l'Enseignement artistique :

1. Mme Hélène MARTIAT, inspectrice coordonnatrice du Service d'Inspection de l'enseignement artistique; [remplacé par A.M. 15-12-2021]

2. pour le domaine de la Musique :
M. Thierry PASTE, inspecteur ;

3. pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :
N [remplacé par A.M. 15-12-2021]

4. pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :
Mme Hélène MARTIAT, inspectrice ;

5. pour le domaine de la Danse :

Mme Catherine PLOMTEUX, inspectrice à titre provisoire. [Remplacé par A.M. 15-12-2021]

Remplacé par A.M. 15-12-2021 ; modifié par A.M. 13-01-2023

7° sur proposition conjointe des organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit :

1. pour le domaine de la Musique :

- a. M. Jean-Vincent D'AGOSTINO (effectif)
Directeur de l'Académie de Musique, des Arts de la Parole et du Théâtre de Courcelles ;
- b. Mme Frédérique FASSOTTE (suppléant)
Directrice adjointe de l'Académie Grétry.

[remplacé par A.M. 13-01-2023]2. pour le domaine de la Danse :

- a. Mme Aline DEMUYSERE (effectif) Professeure au Conservatoire de Namur Balthasar-Florence ;
- b. Mme Ana STEGNAR (suppléant) Professeure à l'Académie de musique, de la danse et des arts de la parole d'Anderlecht]¹.

[remplacé par A.M. 13-01-2023]3. Pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

- a. Mme Maïté HENNEMONT (effectif) Professeure au Conservatoire de Verviers ;
- b. Mme Margaux HALDERS (suppléant) Professeure à l'Académie Grétry de Liège]².

4. pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

- a. Mme Fabienne WULLUS (effectif)
Directrice de l'Académie des Arts et Métiers Constantin Meunier d'Etterbeek ;
- b. M. Pierre LEFEBVRE (suppléant)
Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Tamines.

Remplacé par A.M. 15-12-2021

8° un représentant du Ministre de l'Education :

Mme Sylvie STEPPE.

Inséré par A.M. 15-12-2021

9° sur proposition du service d'inspection de l'enseignement artistique :

1. pour le domaine de la Musique :

- a. Mme Laurence LELEUX (effectif)
Directrice de l'Académie de Musique, des Arts de la parole et du Théâtre de Frameries (La Bouverie) ;
- b. M. David DENIL (suppléant)
Directeur de l'Académie de Musique, des Arts parlés et Danse de Thuin.

¹ Remplacé par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2023

² Remplacé par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2023

[remplacé par A.M. 13-01-2023]

[2. Pour le domaine de la Danse :

- a. M. Thierry BASTIN (effectif) Professeur à l'Académie Grétry de Liège;
- b. Mme Sandrine MARCHAND (suppléant) Professeure à l'Académie Grétry de Liège]³.

3. pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

- a. Mme Karin ROCHAT (effectif)
Directrice de l'Académie de Musique d'Anderlecht ;
- b. M. Pol FOSSET (suppléant)
Professeur à l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles.

4. pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

- a. M. Etienne WERY (effectif)
Directeur de l'Ecole d'Art d'Uccle ;
- b. Mme Catherine Charlier (suppléant)
Directrice de l'Académie des Beaux-Arts de Namur.

Article 2. - L'arrêté ministériel du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 26 février 2014 portant désignation des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} décembre 2019.

Bruxelles, le 17 décembre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Education,
C. DESIR

³ Remplacé par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2023